



**35ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
Grenade**
(Genève, le 27 janvier 2020)

Intervention du Luxembourg

Monsieur le Président,

Le Luxembourg se joint aux mots de bienvenue adressés à la délégation de la Grenade et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous saluons les développements positifs enregistrés en Grenade durant la période sous examen, notamment les modifications de la Constitution qui ont permis de renforcer la protection des droits de l'homme dans le pays ainsi que l'augmentation du nombre de femmes occupant des fonctions dirigeantes et des postes à responsabilité dans l'administration.

Nous souhaitons formuler les 4 recommandations suivantes à la Grenade :

- 1) Ratifier la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967.
- 2) Abolir la peine de mort et en conséquence modifier la Constitution autorisant l'application de cette peine.
- 3) Abroger les sections 430 et 431 du Code pénal de la Grenade criminalisant les relations sexuelles entre adultes consentants du même sexe.
- 4) Adopter en consultation avec la société civile une législation qui réponde aux violences physiques, mentales et émotionnelles commises contre une personne sur base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre ainsi qu'à la discrimination des personnes sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.

Le Luxembourg souhaite plein de succès à la Grenade dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

[Temps de parole : 1min50 ; N. 57 ; 27.01.20 après-midi]